

M. le Président,
Mme la Ministre,
M. le Ministre,
M. le Haut Commissaire,

Nous en terminons avec l'examen d'un paquet fiscal suspect car probablement explosif.

Le détonateur évoqué par M. le rapporteur général, ce ne sera par le point de croissance supplémentaire car la croissance ne se décrète pas !

Par contre, et compte tenu de la situation déjà difficile de nos comptes publics, nous craignons que l'effet de souffle créé par votre texte TEPA ne soit dévastateur sur le déficit et la dette ; je vois là une des raisons pour laquelle le Président de la République vous a accompagné, Mme la Ministre, à la réunion des Ministres des finances de l'Union Européenne : expliquer pourquoi nos engagements pour l'équilibre des finances publiques seraient repoussés à 2012.

Décidément, ce paquet fiscal laisse beaucoup de questions en suspens, ce qui n'est pas acceptable à l'issue d'un débat parlementaire.

1 – Combien de contribuables seront concernés par l'intégration des revenus des heures supplémentaires dans le revenu fiscal de référence, et notamment combien perdront le bénéfice des exonérations et plafonnement de la taxe d'habitation ?

2 – Quel est le nombre exact de contribuables nouveaux qui bénéficieront d'une exonération des droits de succession liée aux dispositions votées dans ce texte, par rapport à ceux qui en bénéficiaient déjà ?

3 – L'ISF non payé par un contribuable qui bénéficie d'une réduction de 75% de sa cotisation s'il investit dans une PME sera-t-il réellement décompté des impôts pris en compte dans le bouclier fiscal ? Dans le cas contraire, le contribuable bénéficierait du plafonnement sur un impôt qu'il n'a jamais acquitté !

Nous espérons que tel ne sera pas le cas ... et nous solliciterons l'avis du Conseil Constitutionnel sur cette disposition !

Notre collègue Pierre-Alain MUET ayant largement développé nos arguments, je voudrais pour conclure tracer quelques perspectives de travail pour la Commission des Finances et ouverte par nos débats :

1 – Le vote de l'article 5bis C qui prévoit un rapport d'information au 30 septembre 2008 sur les retours des exilés fiscaux sur le territoire national aurait eu un mérite : celui de souligner l'aspect non scientifique des chiffres régulièrement avancés ici et au Sénat sur le nombre des exilés fiscaux, et complaisamment repris dans nos débats. Comme l'a souligné la Ministre qui a émis un avis défavorable : son gouvernement ne « sait pas évaluer le nombre de redevables qui ont quitté le territoire et qui étaient soumis à l'ISF ». Le travail doit être mené sérieusement. La commission des finances de l'Assemblée doit y participer.

2 – Si nous nous réjouissons également de l'adoption, à l'initiative de Didier MIGAUD, de l'article 5 ter prévoyant un rapport sur la mise en place d'une imposition minimale, je dois souligner que nous ne nous satisferons pas d'une énième commission et que l'heure est venue de déboucher sur des dispositions. J'ai toute confiance dans notre président de commission des finances qui porte ce débat depuis plusieurs années. Mais j'ai observé le peu d'empressement du gouvernement comme de la majorité à aboutir sur un dispositif efficace.

Mme la Ministre, décidément la balance de la justice fiscale mérite d'être passée aux mines.

Compte tenu de ces critiques, le groupe socialiste votera résolument contre votre projet de loi. Car nous restons déçus par le dispositif RSA, M. le Haut Commissaire, déçus :

- Pour vous

- Pour le public que nous aurions voulu avec vous accompagner.

Avec 25 millions d'€, il représente 0,16% du coût total du projet alors qu'il concerne 1,2 millions de bénéficiaires du RMI. A l'inverse, les 15 milliards d'€ de cadeaux fiscaux en année pleine iront à moins de 500 000 bénéficiaires.

La balance de nos comptes publics va donc se dégrader !

Croire que la croissance suffira, penser que la réduction des effectifs de fonctionnaires suffira, même à terme, à combler les cadeaux d'aujourd'hui relève de l'incantation !